



Contrat d'assurance non valables

Par **BRIANT**, le **24/06/2008** à **08:41**

Bonjour, je réside en Nouvelle Calédonie depuis le 3 Janvier 2006, et avant j'habitais en France où j'avais souscrit bien avant de partir des contrats d'assurances (Initial Valeur Prévoyance - Garantie des Accidents de la vie - Chasse et plein droit) auprès de mon agence du Crédit Agricole, via leur partenaires qui sont Pacifica et Predica. Hier en faisant une mise au point sur ces contrats, en téléphonant à la CRCAM du Languedoc concernant des informations complémentaires, on me répond qu'il faut que j'adresse un courrier recommandé à l'agence CRACM Pacifica de Nîmes, en demandant la résiliation de mes contrats, car soit disant qu'ils ne sont pas valables en Nouvelle Calédonie, et pourtant cela n'empêche pas ces organismes de me prélever les cotisations relatives à ces contrats depuis mon départ en Nouvelle Calédonie. (cotisations prélevées sur un compte du Crédit Agricole que j'ai gardé en France) Je ne compte pas faire un courrier pour demander la résiliation de mes contrats, ce n'est pas à moi de le faire, je pense plutôt que j'ai été induit en erreur et victime d'une erreur de leur part, alors aujourd'hui je ne sais pas quel est mon recours contre ces sociétés de courtage. Je demande simplement qu'on me rembourse les cotisations versées à tort pour ces contrats caduques, et éventuellement peut-être déposer une plainte pour abus, ou vente de produit caduc, mais franchement je ne sais vraiment pas quel est mon recours contre ces organismes, car à cause de cela s'il s'avère vraiment que ces contrats sont caduques j'aurais perdu plusieurs années de cotisation pour rien, et si je dois reprendre des produits de ce genre ailleurs, vu que depuis j'ai vieilli, j'imagine que les cotisations ne seront plus au même tarif. S'il vous plaît aidez-moi car je ne sais plus que faire. Cordialement. Thierry BRIANT Lot n°6 ziza de Méaré 98880 LA FOA Nouvelle Calédonie

Par **Tisuisse**, le **26/06/2008** à **16:55**

Bonjour,rnrnAvez-vous informé ces organismes d'assurances et de prévoyance de votre changement de domicile lors de votre déménagement, avec demande de transfert à votre nouveau domicile ? Si oui, aucun souci, ils auraient dû effectivement réagir. Dans l'hypothèse contraire, ils ne pouvaient pas le savoir d'autant que, ayant conservé un compte en métropole (la Nouvelle Calédonie est toujours française et c'est un territoire d'Outre-Mer, non ?) sur lequel les prélèvements étaient effectués.rnrnQu'en est-il au juste ?

Par **BRIANT**, le **26/06/2008** à **23:57**

Bonjour et merci pour la réponse, au sujet de l'adresse ils le savaient puisque d'ailleurs ils m'adressent le courrier depuis mon départ de France, en Nouvelle Calédonie.rnrnPar contre la Nouvelle Calédonie est toujours Française mais nous ne sommes ni un Dom ni un Tom. Depuis les accords de Matignon et ceux de Nouméa (suite aux évènements que l'île à traversée dans les années 80, nous sommes un genre de Tac (Territoire à autonomie constitutionnelle) puisque nous avons un propre gouvernement qui vote ses propres lois, mais restons sous tutelle Française ce pendant la durée des transferts de compétence état - Nouvelle Calédonie, et en 2014 nous devons avoir un référendum sur l'indépendance.. Voila pour ici.rnrnSinon au sujet des mes assurances pour l'instant vu que je n'ai pas encore obtenu de conseils en ligne à part le votre, c'est Status Quo.rnrnJe vais quand même essayer de leur exposer la situation par mail (au Crédit Agricole) et attendre une reponse de leur part avant d'aller plus loin.rnrnCordialementrnrnThierry BRIANT